

COMMUNE DU MUY

AM/PM/2024 N°097

ARRETE DU MAIRE**Restriction particulière au stationnement** sur le parking du collège de la PEYROUAA l'occasion du stationnement d'un « LABTRUCK », camion destiné à une intervention à caractère scientifique auprès de quelques classes de 5^{ème} du collège de la Peyroua

Jeudi 10 octobre 2024

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU le déroulement d'une intervention à caractère scientifique auprès de quelques classes de 5^{ème}, organisée par le collège de la Peyroua, qui a lieu le jeudi 10 octobre 2024 sur le parking du collège de la Peyroua et afin de permettre le stationnement d'un « LABTRUCK » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit le jeudi 10 octobre 2024 de 06h00 à 14h00 sur 12 places de parking situées sur le parking du collège de la Peyroua, à l'exception d'un « LABTRUCK ».

ARTICLE 2 : Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- Commandant de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

27 SEP. 2024

LE MUY, le 26 septembre 2024

Le Maire,

Liliane BOYER